

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
1 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »		2 » 48 » soir.
Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15 ^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56 ^m soir.)				Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33 ^m matin.			

Cahors, 27 Février.

La question de l'amnistie, mal engagée d'abord, a bien fini à la Chambre des députés. Il n'est pas douteux que les déclarations du Sénat seront non moins conservatrices que celles qui ont prévalu à la Chambre. En attendant il faut constater que la discussion a été bonne pendant les deux séances consacrées à ce grave intérêt.

Quelques points méritent d'être relevés. Pendant le discours de M. Andrieux, rapporteur, il était visible que M. Gambetta approuvait l'énergie de l'orateur expliquant que les victimes, sur le sort desquelles M. Louis Blanc avait cherché à exciter la pitié, ne sont parfois que des vagabonds, des voleurs, des repris de justice de la pire espèce.

Tous les regards se sont tournés sur M. Challemel-Lacour qui n'était pas à Berne, mais dans la tribune du Sénat, lorsque M. Andrieux a raconté d'une voix émue les sanglantes péripéties de l'exécution dramatique du colonel Arnaud de Lyon. Le Soleil rend justice au rapporteur. Il dit qu'aucun membre de la droite n'aurait parlé avec plus d'indignation des assassinats, des incendies, des crimes de la Commune à Paris et à Lyon. Principe d'autorité, force morale, respect des lois, mépris des menaces, appel aux moyens de répression pour maintenir l'ordre, aucune déclaration conservatrice n'a manqué à ce discours-ministre, qui vaudra sans doute un portefeuille à l'orateur qui a eu le mérite de l'improviser.

Il y a eu des paroles vraies, quoique fort incomplètes, dans les discours de M. Lockroy, qui était pourtant favorable à l'amnistie pleine et entière. Citons le passage suivant : « Les origines de la Commune, elles sont dans les souffrances du siège, dans l'exaspération de la défaite, dans l'horreur de la trahison de Metz, de la capitulation de Sedan. Où a-t-il trouvé le pouvoir, le peuple ? Il l'a trouvé par terre et l'a ramassé. »

Le fait capital de la discussion a été le discours de M. Le Royer, ministre de la justice. « Le gouvernement actuel, a-t-il dit, est le gouvernement le plus puissant qui ait existé en France ; il sort des entrailles du pays et il s'en honore. » En parlant des origines de la Commune, le ministre est allé beaucoup plus loin que M. Lockroy. Disant à cet égard la vérité entière, il a répondu avec éloquence à ceux qui prétendent que l'amour de la République avait poussé les Parisiens à se révolter contre une Assemblée monarchiste.

Si cette excuse reposait sur la vérité, elle serait encore bien faible ; mais elle est fautive, et on doit savoir le plus grand gré à M. le ministre de la justice de l'avoir dit une bonne fois. La Commune a été préparée par ses auteurs pendant tout le siège de Paris. Dès le premier jour elle a existé en germe, et le germe s'est rapidement développé. L'indépendance communale, l'honneur et la délivrance de la patrie ont été les prétextes hypocrites, mais non pas les causes sincères de l'événement. Il était temps de protester contre les légendes que l'on veut mettre à la place de l'histoire ! M. Le Royer l'a fait, et il faut l'en applaudir. Il a fait également justice des distinctions fantaisistes que M. Lockroy a

voulu établir entre les villes qui veulent l'amnistie et les campagnes qui ne la veulent pas. On trouverait, a-t-il dit, quelques communes rurales favorables à l'amnistie ; mais, s'il y a dans les grandes villes 12 millions de citoyens qui la demandent, il y en a 24 millions qui ne sont pas du même avis.

Paris-Journal lui-même, organe semi-légitimiste, semi-bonapartiste, est obligé de reconnaître que M. le ministre de la justice a prononcé de *fières paroles*.

Quelle a été l'attitude des divers partis ? Les légitimistes et les partisans de la monarchie constitutionnelle, ont voté en masse contre l'article 1^{er} relatif à l'amnistie partielle, contre l'amendement de M. Louis Blanc en faveur de l'amnistie pleine et entière, et finalement contre l'ensemble de la loi.

Le chiffre des députés qui ont accepté l'amnistie totale ne s'est élevé qu'à 99. Tel est le nombre des sectaires dont on se sert comme d'un épouvantail pour effrayer les conservateurs. Ajoutez à ce chiffre 70 bonapartistes et environ 30 légitimistes prononcés. Il reste dans la Chambre des députés une majorité compacte de 330 républicains sages et modérés, qui ont applaudi aux protestations indignées de M. Le Royer et de M. Andrieux contre la Commune. N'est-ce pas là le fait le plus rassurant que les conservateurs puissent demander ?

Arrivons aux bonapartistes. Ces messieurs ont tenu une conduite contradictoire, montrant à tous les yeux le gâchis profond où leur parti est tombé. Premièrement, les uns ont voté contre l'amnistie partielle avec M. Paul de Cassagnac, tandis que les autres s'abstenaient avec M. Rouher. Au nombre de ces abstenants nous trouvons MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour. Secondement, la presque unanimité a repoussé l'amnistie pleine et entière de M. Louis Blanc. M. de Valon est du petit nombre de ceux qui se sont encore abstenus. Troisièmement, sur l'ensemble de la loi, majorité bonapartiste pour l'abstention, y compris MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour.

L'abstention !... quelle est donc cette politique ?

A la veille de la retraite de M. le maréchal de Mac-Mahon et de M. Dufaure, on avait vu MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour s'abstenir également. Il s'agissait pourtant d'une question qui excitait une vive émotion en France et en Europe.

S'abstenir, quand il est question partout de la retraite et du remplacement des représentants les plus hauts de la France, de ceux-là même qui ont la direction de nos affaires ; s'abstenir dans la plupart des scrutins sur une question capitale comme celle de la Commune et de l'amnistie !!! Respectueux des personnes, nous ne pouvons cependant comprendre une telle interprétation des droits et des intérêts du corps électoral.

MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour jageraient-ils leur présence inutile à Versailles, ou bien considèrent-ils leur mandat comme infirmé par l'élection sénatoriale du 5 janvier qui a écrasé leur parti ?

L'abstention de M. de Valon a été surtout remarquable. Tandis que MM. le comte Murat et le baron Dufour sortaient de leur abstention pour repousser au moins l'amnistie totale, M. de Valon s'abstenait encore.

Il y a eu assez de républicains, heureusement, pour faire une bonne loi tout à la fois humanitaire et conservatrice.

REVUE DES JOURNAUX

Nous allons résumer les appréciations des journaux sur le projet de loi d'amnistie :

La République française croit que l'amnistie totale aurait été une mesure d'apaisement préférable à l'amnistie partielle, et elle se demande si, en entendant l'éloquence calme et inflexible de M. Clémenceau, « L'honorable M. Le Royer n'a pas regretté d'avoir, tout en se proclamant fort, hésité à faire preuve de force ! n'a-t-il pas regretté de n'avoir pas déblayé résolument le terrain, au lieu de laisser derrière lui des questions en suspens et des difficultés ajournées ? »

Tout ce que le XIX^e Siècle veut retenir des débats sur l'amnistie, c'est le discours de M. Le Royer.

« On ne dira plus que le ministère n'a qu'une politique hésitante et vacillante. Il ne s'est enveloppé d'aucun nuage ; on sait expressément quelle direction il entend imprimer à la politique ; il ne se peut rien de plus ferme ni de plus net. Ce débat n'aura donc pas été stérile, car il a décapé la force du gouvernement. »

« Pour le Rappel, la question de l'amnistie est tranchée, mais dans le sens qui l'éternise. »

« La majorité parlementaire affirme la Révolution française a manqué de confiance dans le pays et le pays ne l'en félicitera pas. »

D'après la Marseillaise, le rejet de l'amnistie totale est une grande faute.

Au dire du Soleil, « le projet de loi d'amnistie a d'indéniables défauts ; mais il répond par un intérêt politique supérieur aux critiques secondaires et accessoires dont il peut être l'objet. »

Le Constitutionnel est content.

Paris-Journal estime que le vrai mot sur l'amnistie a été dit par M. Le Royer : « C'est une question de confiance. »

Ce que le Figaro veut retenir de cette discussion c'est que le gouvernement a eu le courage d'assumer sa part dans les colères dont les journalistes suspects se font les échos.

Journal des Débats.

Nous n'avons pas entendu sans surprise les orateurs de la gauche qui ont demandé l'amnistie plénière répéter au gouvernement : Vous êtes très fort ; par conséquent, vous n'avez pas à craindre le retour à Paris de tous ceux qui se sont servis, sous la Commune, de la plume ou du fusil ; montrez donc votre confiance en vous-mêmes en proposant l'amnistie telle que nous la comprenons. Il semble, en vérité, que la force du gouvernement soit une de ces forces matérielles dont on peut user absolument comme on veut. M. Louis Blanc, M. Lockroy, M. Clémenceau nous paraissent sur ce point avoir fait une confusion qu'il importe de signaler. Quand

même il serait vrai que la force du ministère fût bonne à tout faire, encore aurions-nous le droit de discuter l'usage qu'on en ferait. Si, pour faire montre de sa puissance et de sa vaillance, il plaisait au gouvernement d'ouvrir les prisons et de détruire la gendarmerie, nous pourrions trouver que la démonstration est poussée un peu plus loin que la morale et les convenances ne le permettent. Le gouvernement n'est pas tenu, comme les hercules de comédie, d'étaler au grand jour la vigueur de ses muscles, uniquement pour l'amour de l'art. On l'y a invité, mais nous comprenons très bien qu'il n'ait pas été séduit par la tentation.

Moniteur Universel.

Le ministère a remporté un grand succès. Il a vu, pour la première fois, une majorité compacte se former autour de lui, et il lui a suffi, pour obtenir ce résultat, d'avoir une volonté, une politique à lui, d'oser soutenir à la tribune cette politique et cette volonté.

On a dit, pour faire la critique de l'irrésolution et de la faiblesse de caractère, qu'il y avait peut-être moins d'inconvénients à prendre un mauvais parti qu'à n'en prendre aucun. Le ministère s'est conduit comme s'il avait longuement médité sur la profondeur de cette maxime. Il est sorti de son irrésolution, il a pris un parti qui n'est pas, nous nous empressons de le dire, un mauvais parti, et il a recueilli sur-le-champ le prix de sa décision.

Si le ministère persévère dans cette voie, s'il ose avoir sur la question du procès des ministres, comme sur celle de l'amnistie, le courage de son opinion, il peut être certain de réunir une seconde fois autour de lui une majorité imposante, et une majorité qui s'attachera d'autant plus à lui qu'elle se sera compromise une seconde fois, pour et avec lui.

France

Le soir de la bataille de Magenta, il se produisit dans un corps de l'armée française une panique étrange, qui entraîna vingt mille hommes dans une fuite sans cause et sans but.

Quelques soldats, apercevant dans l'obscurité un régiment de dragons revêtus d'un grand manteau blanc, les prirent pour des vhlans autrichiens et se mirent à courir en désordre en criant que l'ennemi était là.

Une terreur folle, inconsciente, gagna de proche en proche les troupes cantonnées dans les environs, et un véritable flot humain se précipita sur la route, entraînant tout sur son passage.

La plupart de ces militaires ignoraient l'origine de cette course vertigineuse et se sauvaient sans savoir pourquoi ni dans quelle direction.

Et chose plus étrange, c'est que, dans une ambulance, l'effroi gagna tous les blessés en état de marcher, quelle que fût leur nationalité, et on vit des prisonniers autrichiens eux-mêmes fuir, parce que l'on fuyait autour d'eux.

Il faut donc en conclure que rien n'est plus contagieux que la panique, puisque des hommes courageux la subissaient sans motif sérieux.

Cela est vrai aussi dans l'ordre politique. Les réactionnaires le savent, et leur tactique, véritable outrage au patriotisme, consiste en ce moment à semer de fausses alarmes dans l'espoir de faire naître de véritables inquiétudes.

Vaincus dans les élections, dépossédés de la majorité au Sénat, ils s'efforcent d'agiter les esprits, de troubler les affaires, de menacer les intérêts.

A les entendre le calme actuel précède les tempêtes, et un avenir prochain garde au pays des convulsions, conséquences inévitables du système républicain, qui porte dans ses flancs l'anarchie.

Les calomnies retomberont impuissantes devant le bon sens d'une société qui se sait maîtresse de ses destinées et qui puise dans le morcellement de la propriété sous toutes ses formes une incommensurable puissance d'ordre.

